



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Correction du QCM de début de saison à destination des arbitres et juges arbitres (2018/2019)

Question 1 : Un joueur donne un coup de pied à l'un de ses partenaires au milieu du terrain, ballon en jeu. Décisions ?

- a) Exclusion pour acte de brutalité et coup franc indirect à l'endroit où est le partenaire.
- b) Avertissement pour conduite antisportive et coup franc indirect à l'endroit où est le partenaire.
- c) Exclusion pour acte de brutalité et coup franc direct à l'endroit où est le partenaire.**
- d) Exclusion pour faute grossière et coup franc direct à l'endroit où est le partenaire.

Question 2 : Rencontre prévue à 20h00. Panne d'électricité à 19h50. Le match commence à 20h32. L'arbitre siffle la mi-temps à 21h17 et en même temps la panne débute. Quand le match est-il arrêté définitivement ?

- a) 21h20
- b) 21h30**
- c) 21h47
- d) 22h02

Question 3 : Un défenseur de l'équipe A dégage le ballon qui sort juste dans le coin du champ de jeu en faisant tomber le piquet de coin. Comment le jeu sera repris ?

- a) Corner pour l'attaque
- b) Touche pour l'attaque**
- c) L'arbitre demande au capitaine de l'équipe A s'il préfère une touche ou un corner
- d) Balle à terre

Question 4 : Vous sifflez la fin de la première période et un AA vous fait remarquer qu'il n'y a eu que 42 minutes de jouées. Que faites-vous ?

- a) Vous expliquez aux deux capitaines votre erreur et vous faites une 2ème mi temps de 48 minutes
- b) Vous ne pouvez plus revenir sur votre décision
- c) Vous expliquez aux deux capitaines votre erreur et vous reprenez le jeu vous trois minutes**
- d) A l'issue de la mi-temps, les équipes conservent leur camp, vous faites jouer trois minutes. Ensuite vous démarrez la 2ème mi-temps en faisant changer les équipes de côté.

Question 5 : Quelles sont les deux remises en jeu où le coup de sifflet de l'arbitre est obligatoire ?

- a) Le coup d'envoi et le penalty**
- b) Le coup franc direct à l'entrée de la SDR et le coup d'envoi
- c) Le penalty et le coup franc direct à l'entrée de la SDR
- d) Le coup d'envoi et la balle à terre

Question 6 : Un joueur est refoulé par l'arbitre pour mettre son équipement en conformité. A quel moment peut-il rentrer en jeu ?

- a) Dès que son équipement est en ordre, il attend un arrêt de jeu et peut rentrer sur le terrain
- b) Sur décision de l'arbitre assistant à n'importe quel moment de la rencontre
- c) Sur initiative de son entraîneur à un arrêt de jeu
- d) Après vérification de son équipement par un des trois arbitres et après avoir obtenu l'autorisation de l'arbitre central**



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Question 7 : La distance de 11 mètres est celle qui :

- a) Sépare le point central où est donné le coup d'envoi et le rond central
- b) Sépare le point de réparation et la ligne de but**
- c) Sépare la ligne de surface de réparation et la ligne de but de la même surface
- d) Sépare l'arc de cercle de la surface de réparation et le point de penalty

Question 8 : Coup franc dans la surface de réparation au bénéfice de l'attaque. L'arbitre oublie de lever le bras pour indiquer la nature du coup franc. Un attaquant joue en faisant une passe à un partenaire qui marque :

- a) But refuse, coup de pied de but
- b) But refuse, corner
- c) But refuse, coup franc à refaire
- d) But accordé, coup d'envoi**

Question 9 : Corner. Le botteur fait une passe à son partenaire sans que le ballon sorte de la surface de coin. Ce dernier centre vers un partenaire qui marque. Décisions ?

- a) Corner à recommencer car le ballon n'est pas sorti de la surface de coin
- b) CFI au point de corner pour l'équipe adverse
- c) But accordé sur le buteur n'est pas en position de hors-jeu**
- d) But refuse. Coup de pied de but

Question 10 : Par qui un terrain peut-il être déclaré impraticable ?

- a) Par l'autorité municipale (arrêté municipal remis à l'arbitre) et par l'arbitre
- b) Par l'autorité municipale (arrêté municipal remis à l'arbitre) ou par l'arbitre**
- c) Par l'arbitre après concertation avec les capitaines
- d) Par l'arbitre après concertation avec les dirigeants

Question 11 : Alors qu'un but vient d'être marqué, le buteur (ou un de ses partenaires) se précipite dans le but pour récupérer le ballon afin de le rapporter au centre du terrain. Un adversaire s'interpose alors pour l'empêcher de prendre ce ballon. Décisions ?

- a) Avertissements aux deux joueurs
- b) Exclusion du buteur (ou partenaire), avertissement à l'adversaire
- c) Intervention de l'arbitre sans sanction administrative
- d) Avertissement du buteur (ou partenaire)**

Question 12 : Un joueur en position de hors-jeu reçoit directement le ballon sur une rentrée de touche et marque dans le but adverse. Décisions ?

- a) But accordé, coup d'envoi**
- b) Hors-jeu, coup franc indirect
- c) Hors-jeu, rentrée de touche à refaire
- d) Hors-jeu, coup de pied de but



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

Question 13 : Lors d'un penalty pendant le temps réglementaire, le tireur use d'une feinte illégale et marque. Décision ?

- a) But refusé, penalty à refaire
- b) But refusé, penalty à refaire et avertissement au botteur pour CAS
- c) But refusé, CFI sur le point de penalty pour l'équipe adverse et avertissement au botteur pour CAS**
- d) But accordé, coup d'envoi

Question 14 : Un remplaçant se trouvant sur le banc de touche, insulte un adversaire présent sur le terrain. Décisions ?

- a) CFI à l'endroit de la victime. Exclusion du remplaçant pour propos grossiers ou injurieux et/ou blessants
- b) CFD/Penalty à l'endroit de la victime. Exclusion du remplaçant pour propos grossiers ou injurieux et/ou blessants
- c) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon. Exclusion du remplaçant pour propos grossiers ou injurieux et/ou blessants
- d) CFI sur la ligne de touche à l'endroit le proche où se trouvait le remplaçant. Exclusion du remplaçant pour propos grossiers ou injurieux et/ou blessants**

Question 15 : Alors que le ballon est en jeu, un remplaçant s'échauffant derrière ses propres buts, vient défendre sur un attaquant dans sa surface de réparation. Quelle sera la reprise du jeu ?

- a) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon
- b) Penalty**
- c) CFI à l'endroit du fautif
- d) CFI à l'endroit où se trouvait le ballon

Question 16 : Comment l'arbitre reprendra-t-il le jeu alors que l'équipe A comporte un joueur supplémentaire et que l'équipe en surnombre vient de marquer un but en sa faveur ?

- a) But accordé, coup d'envoi
- b) But refuse, CFD à l'endroit où se trouvait le joueur supplémentaire**
- c) But refuse, CFI à l'endroit où se trouvait le joueur fautif
- d) But refuse, CFI dans la surface de but (SRP Loi 13)

Question 17 : Alors que le ballon est en jeu au milieu du terrain, l'arbitre se rend compte qu'il y a deux ballons sur le terrain et que le deuxième ballon n'interfère pas dans le jeu. Décisions ?

- a) L'arbitre laisse le jeu se dérouler et fait évacuer le second ballon au premier arrêt de jeu**
- b) L'arbitre arrête immédiatement le jeu et fait évacuer le ballon puis reprend par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le premier ballon (SRP Loi 8)
- c) L'arbitre arrête immédiatement le jeu et fait évacuer le ballon puis reprend par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le second ballon (SRP Loi 8)
- d) L'arbitre laisse le jeu se dérouler et ne fait rien

Question 18 : Un joueur perd une chaussure et continue l'action. IL pénètre dans la surface de réparation, tire et marque un but. Décisions ?

- a) But refusé, BAT à l'endroit où il a perdu sa chaussure
- b) But refusé, CFI à l'endroit où il touche le ballon sans sa chaussure
- c) But accordé, coup d'envoi**
- d) But refusé, CFD à l'endroit où il a touché le ballon sans sa chaussure



District de la Loire de Football

2, rue de l'Artisanat

42270 Saint Priest en Jarez

Tél : 04 77 92 28 70

district@loire.fff.fr

Question 19 : Un joueur sur le terrain insulte une personne (adversaire, partenaire, arbitre présent sur le terrain, ou entraîneur, remplaçant sur le banc de touche). Décisions ?

- a) Exclusion du joueur pour propos injurieux. CFD ou penalty à l'endroit où se trouvait le ballon
- b) Exclusion du joueur pour propos injurieux. BAT à l'endroit où se trouvait le ballon SRP Loi 8
- c) Exclusion du joueur pour propos injurieux. CFI à l'endroit où se trouvait le fautif SRP Loi 13**
- d) Exclusion du joueur pour propos injurieux. CFI à l'endroit où se trouvait le ballon SRP Loi 13

Question 20 : Lors d'une rentrée de touché exécutée alors qu'un adversaire n'est pas à distance, l'arbitre juge que la rentrée de touche est irrégulière. Décisions ?

- a) Rentrée de touche à refaire par la même équipe**
- b) Rentrée de touche à refaire par l'équipe adverse
- c) CFI à l'endroit où se trouvait l'adversaire
- d) CFD à l'endroit où se trouvait l'adversaire